Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_046-DE

Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-046 Annulation de l'Autorisation de Programme n°2024-01 – Extension de la mairie

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjointe ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothé PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ; Tayeb-Alexandre S'HIEH, Conseiller aux décideurs locaux pour Brest métropole ;

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN, qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudie FERELLOC

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 21 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_046-DE

CM 2026-046 Annulation de l'Autorisation de Programme n°2024-01 – Extension de la mairie

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Par délibération du 21 mars 2024, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure d'Autorisation de Programme (AP) pour assurer le financement pluriannuel de l'opération d'extension de la mairie.

L'enveloppe financière afférente à cette AP est de 400 000 € TTC.

A ce jour, les dépenses engagées dans le cadre de cette AP concernent uniquement les études de faisabilité architecturale et de gestion des eaux pluviales (dépense de 2 880 € en 2024).

Ce projet d'investissement n'étant pas la priorité de la nouvelle municipalité, ***le Conseil municipal,***

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour *(Guilers dynamique et Ensemble pour Guilers) et* ***4 abstentions*** *(Pour Guilers, une énergie nouvelle),* ***annule l'autorisation de programme n°2024-01.***

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE



La secrétaire de séance,
Claudie FERELLOC

